



## DU : DROIT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

### ✦ OBJECTIFS

Le DESU « *Droit de l'économie sociale et solidaire* » a pour principale vocation d'être une formation théorique, mais surtout pratique, en droit et en fiscalité des organismes de l'économie sociale et solidaire (sous cette dénomination sont regroupés : les différentes formes d'associations, les différentes formes de fondations, les fonds de dotation, les coopératives, les mutuelles et les syndicats).

Face au développement et aux mutations du secteur de l'économie sociale et solidaire, les différents organismes de ce secteur vont être amenés dans les prochaines années à effectuer des recrutements de cadres connaissant bien les modalités de fonctionnement de ce secteur mais susceptibles d'apporter de véritables compétences en matière juridique, fiscale et également comptable.

L'objectif principal du DESU « *Droit de l'économie sociale et solidaire* » est de créer le premier diplôme universitaire français dédié au droit et à la fiscalité de l'économie sociale et solidaire estimant que ses matières joueront un rôle important dans l'achèvement de la professionnalisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

### ✦ SECTEURS D'ACTIVITE ET/OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR CE DIPLOME

- cabinets d'avocats;
- cabinets d'experts-comptables ;
- cabinets de commissaires-aux-comptes ;
- consultants œuvrant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire ;
- structures régionales ou nationales fédérant certaines structures de l'économie sociale ou certaines catégories d'entre elles (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire, Mutualité française, Confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production, Groupement national de la coopération, URIOPSS, UNAT, etc.) ;
- services juridiques et/ou de direction des mutuelles liées à l'économie sociale et solidaire ;
- services juridiques et/ou de direction des banques coopératives et mutualistes (Crédit coopératif, Crédit mutuel, Caisse d'Épargne, Crédit agricole, Banque populaire, Banque fédérale mutualiste, Crédit maritime, etc.) ;
- services juridiques et/ou de direction d'associations ou de fondations ;
- services juridiques et/ou de direction des syndicats liés à l'économie sociale et solidaire (USGERES, SYNEAS, etc.) .

### ✦ PUBLIC CONCERNE

	Temps partiel	Temps complet	Alternance
<input checked="" type="checkbox"/> Étudiant (formation initiale)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Adulte en reprise d'études (formation continue)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### ✦ CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire d'un master en droit, en économie ou en gestion ou équivalent
- Pratique de la valorisation des acquis professionnels (VAP) et de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE)

### ✦ COUT DE LA FORMATION

- Droits : **Frais d'inscription** : 83 euros  
**Frais de formation** : 400 euros pour la formation initiale (soit au total 483 euros)  
1000 euros pour les reprises d'études non financées (soit au total 1083 euros)  
2000 euros pour la formation continue (soit au total 2083 euros)

✦ EFFECTIF DE LA PROMOTION	Minimum :	15	Maximum :	40	Sans restriction <input type="checkbox"/>
----------------------------	-----------	----	-----------	----	---

### ✦ MODALITES D'INSCRIPTION

- Inscription : Secrétariat de l'Institut de Droit des Affaires (I.D.A), Espace René Cassin.
- Retrait du dossier d'inscription : à partir du 23 mai 2011 au Secrétariat de l'Institut de Droit des Affaires.
- Dépôt du dossier : date limite : 30 septembre 2011.
- Lieux d'enseignement : Faculté de Droit d'Aix-en-Provence, Site Schuman et René Cassin : 3 et 5, Avenue Robert Schuman, 13628, Aix-en-Provence.

### ✦ CONTACTS

- Responsables de la formation : **Jean-Christophe RODA** (Maitre de conférences UPCAM),  
**Wilfried MEYNET** (Avocat aux Barreaux de Marseille et de Luxembourg)  
**Laurent D'HAUTESERRE** (Directeur de la CRESS PACA).
- Secrétariat de la formation : Secrétariat de l'Institut de Droit des Affaires (I.D.A)
- Responsable administratif : Sylvie ROUX, Email : [sylvie.roux@univ-cezanne.fr](mailto:sylvie.roux@univ-cezanne.fr)
- Tél. 04-42-17-25-60



## DU : DROIT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

### PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

#### ✦ ORGANISATION DE LA FORMATION :

- 120 heures de cours, assurées par des universitaires et des praticiens.
- Un stage valide la formation. D'une durée de un à deux mois dans une structure de l'économie sociale et solidaire ou dans un cabinet d'avocat traitant de ces questions. Le stage donne lieu à un rapport de stage.
- Les étudiants déjà en postes dans une structure de l'économie sociale et solidaire, pourront rendre un rapport de recherche.
- Dans les deux cas, le sujet du rapport devra être préalablement validé par les co-responsables pédagogiques.

#### ✦ UNITES D'ENSEIGNEMENT

MODULE 1 6h	Introduction à l'économie sociale et solidaire
MODULE 2 20h	Droit des associations, des fondations et des fonds de dotation
MODULE 3 16h	Droit des coopératives
MODULE 4 10h	Droit des mutuelles et des syndicats
MODULE 5 18h	Fiscalité des organismes de l'économie sociale et solidaire
MODULE 6 10h	Comptabilité et finance des structures de l'économie sociale et solidaire
MODULE 7 16h	Spécificités du droit social et des ressources humaines dans l'économie sociale et solidaire
MODULE 8 14h	Droit public et économie sociale et solidaire
MODULE 9 10h	Restructurations
MODULE 10 Stage	

Liens utiles : [www.univ-cezanne.fr](http://www.univ-cezanne.fr)  
[www.facdedroit.fr](http://www.facdedroit.fr)

U3-POIP 2011/2012 – [poip.aix@univ-cezanne.fr](mailto:poip.aix@univ-cezanne.fr)  
Tél POIP : 04 42 21 59 87